

UNE RÉGLEMENTATION POURQUOI ?

Une réserve naturelle a pour vocation de protéger un patrimoine naturel exceptionnel et reconnu.

Pour trouver le juste équilibre entre enjeux patrimoniaux et activités humaines, une réglementation s'y applique. Elle sert de garde-fou et permet à chacun de profiter au mieux du site tout en préservant la faune, la flore, les paysages et les milieux naturels.

Les agents des réserves naturelles, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Office National des Forêts ou de la Gendarmerie nationale sont, entre autres, chargés de faire respecter cette réglementation.

LÉGENDE

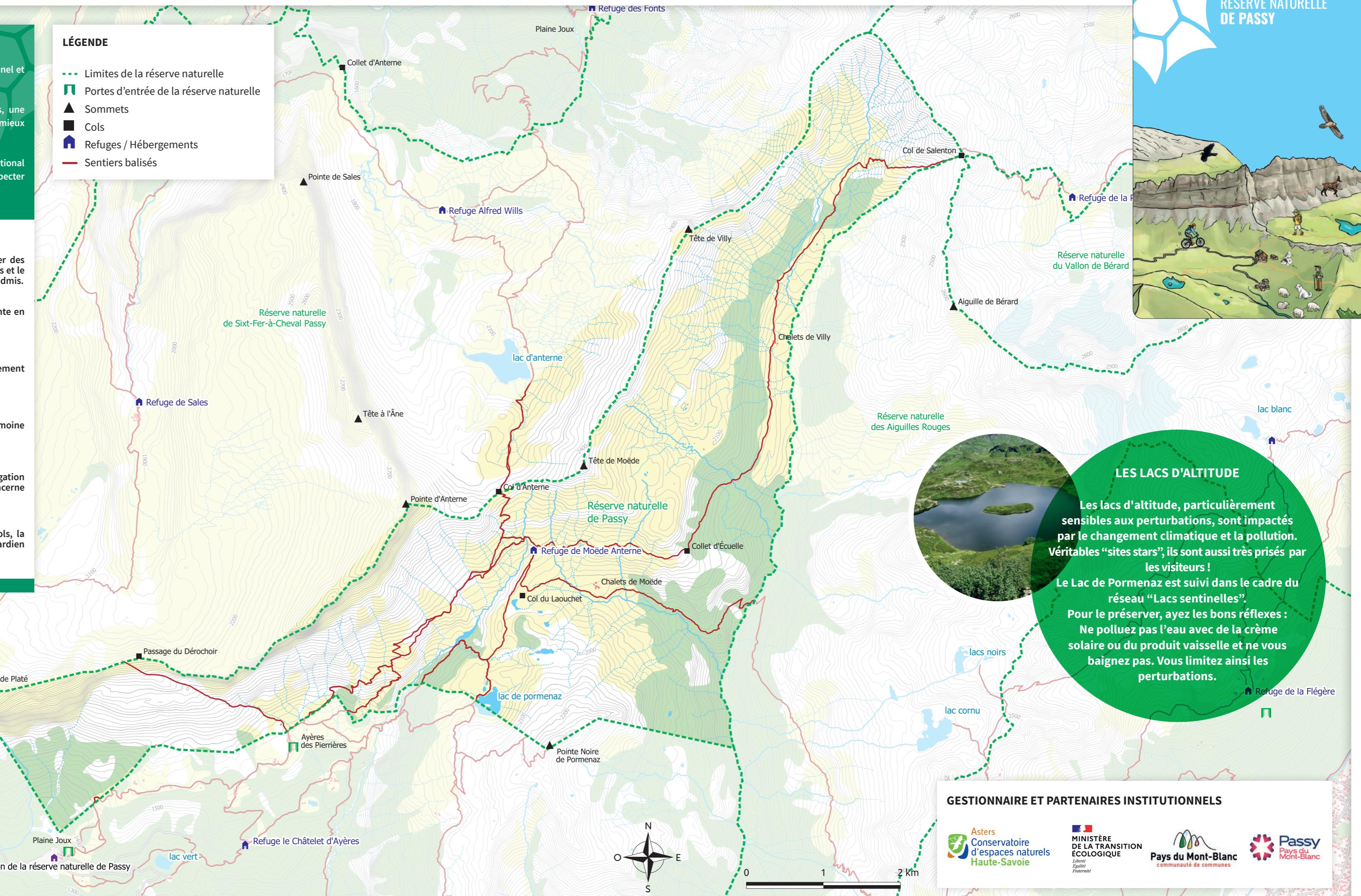
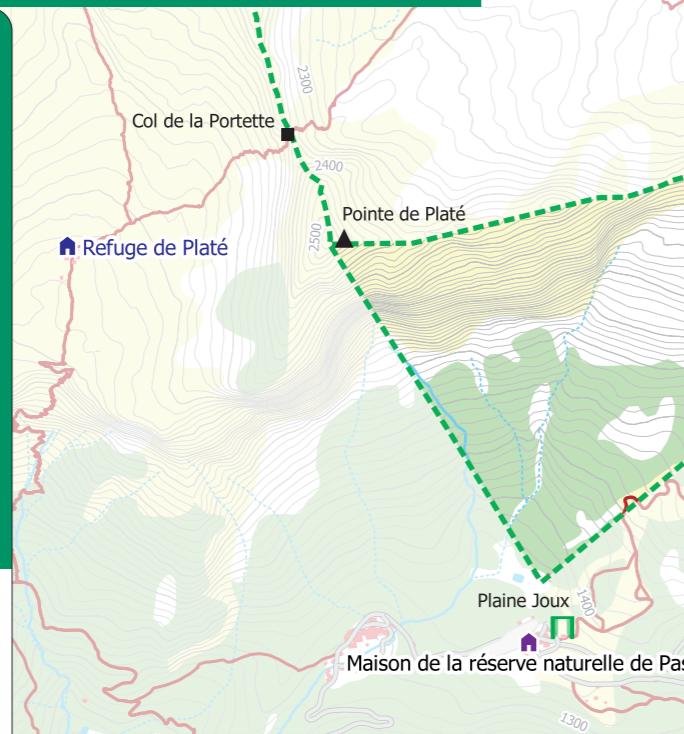
- Limites de la réserve naturelle
- Portes d'entrée de la réserve naturelle
- Sommets
- Cols
- Refuges / Hébergements
- Sentiers balisés

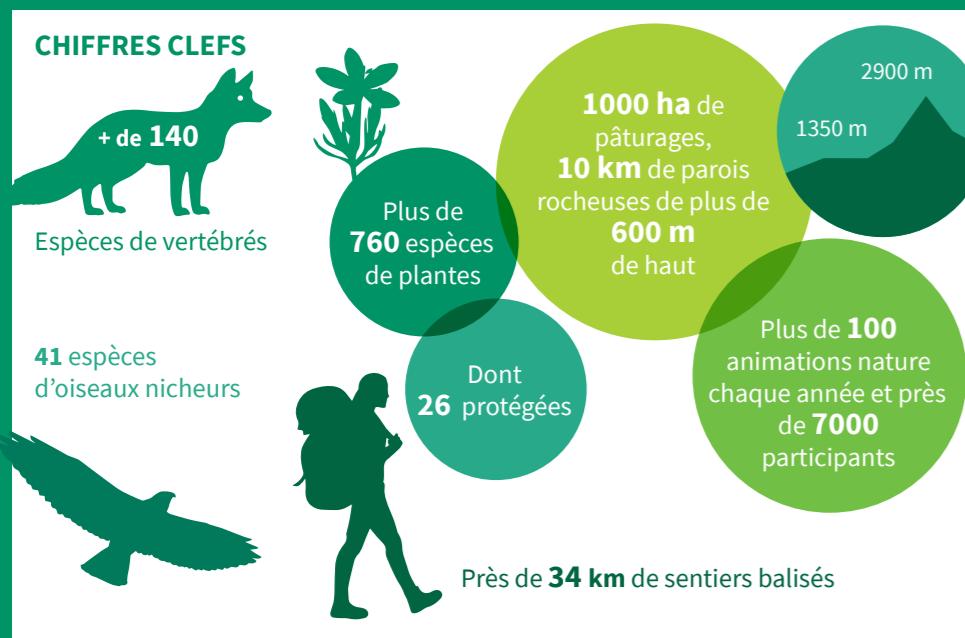
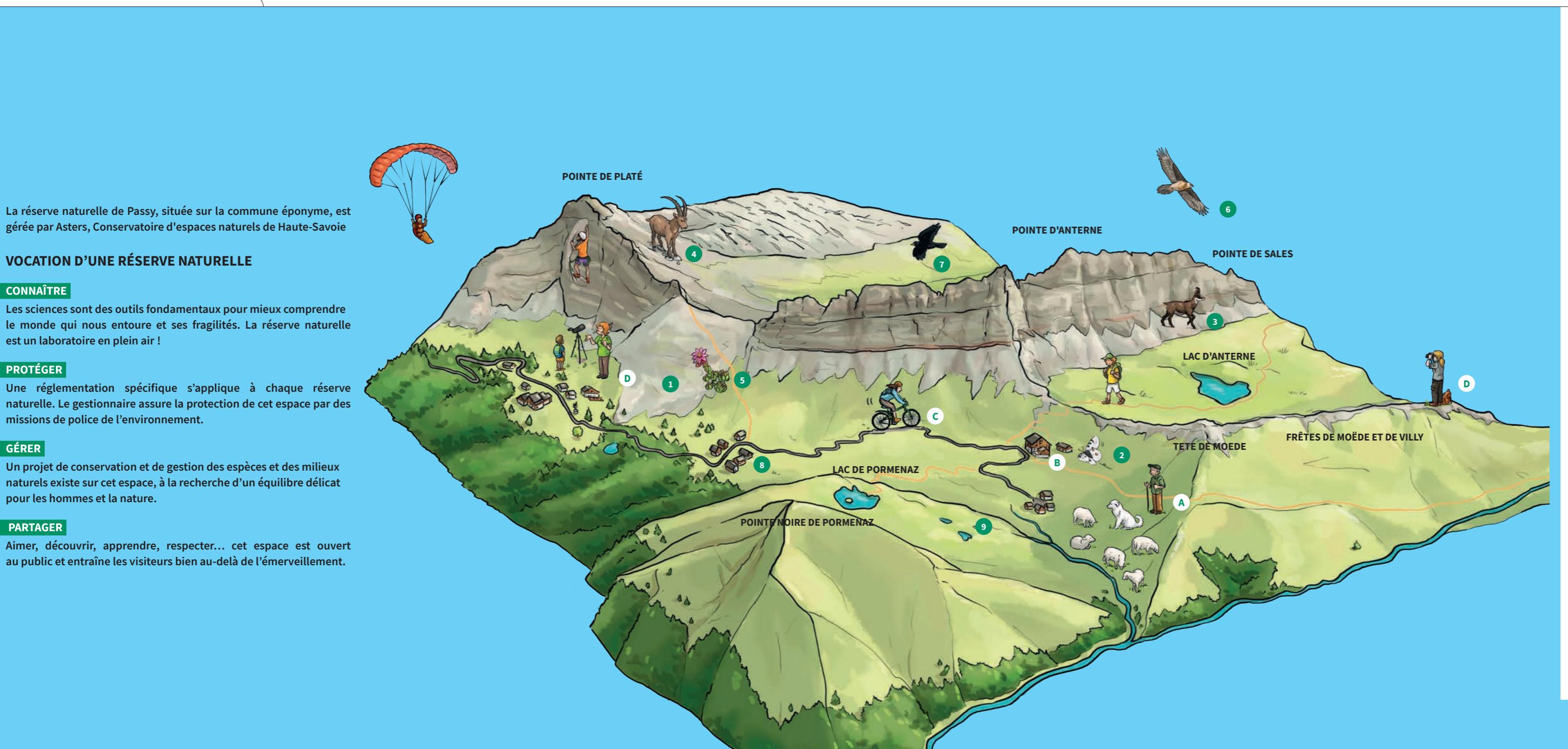
-  Les chiens sont interdits, même tenus en laisse, car ils peuvent créer des dégâts chez les oiseaux nichant au sol et déranger les animaux sauvages et le bétail. Seuls les chiens de berger ou les chiens de secours peuvent être admis.
-  Le bivouac est toléré de 19h à 9h mais il est interdit de planter sa tente en dehors de ces horaires ou pour plusieurs jours.
-  Pour limiter le risque incendie, les atteintes à la flore et le dérangement de la faune, il est interdit de faire du feu.
-  La collecte de fossiles ou de minéraux est interdite pour préserver le patrimoine géologique, archéologique et historique du site.
-  Le survol de la réserve naturelle à moins de 300 m sol est interdit sauf dérogation préfectorale (avitaillement des refuges, travaux). Cette interdiction concerne autant les aéronefs, parapentes que les drones.
-  Pour respecter la quiétude des lieux et éviter la dégradation des sols, la circulation des véhicules à moteur est interdite sauf aux ayants droits (gardien de refuge, alpagistes, propriétaires de chalets ...)

Réserve Naturelle
PASSY

Asters
Conservatoire
d'espaces naturels
Haute-Savoie

www.cen-haute-savoie.org
04 50 66 47 51 | contact@cen-haute-savoie.org
www.facebook.com/reservenaturellepassy





ACTIVITÉS DANS LA RÉSERVE NATURELLE

- A** Activité pratiquée depuis fort longtemps, l'élevage de vaches produisant du lait était autrefois de tradition. Aujourd'hui, dans la réserve naturelle de Passy, on trouve principalement de grands troupeaux de moutons souvent gardés par un.e berger.e et des chiens qui défendent les bêtes contre les attaques de grands prédateurs. A l'approche du troupeau, soyez attentif au comportement de ces chiens, restez à distance du troupeau, gardez votre calme et continuez à marcher sans courir. N'hésitez pas à leur parler doucement pour qu'ils s'habituent et acceptent votre présence.
- B** Le refuge de Moëde-Anterne accueille de nombreux randonneurs, notamment ceux qui marchent sur le tour des Fiz et le tour des Aiguilles Rouges. Ce refuge est aussi situé sur l'itinéraire du GR5 et de la Grande Traversée des Alpes.
- C** La beauté des sites attire de nombreux pratiquants de sports de montagne (VTT, randonnée, escalade, parapente...). Ceux-ci doivent respecter la réglementation. Les randonneurs sont priés de rester sur les sentiers. Les grimpeurs et skieurs doivent limiter les perturbations sur les espèces sauvages, notamment en hiver. Il est donc conseillé de bien se renseigner avant de pratiquer une activité dans la réserve naturelle.
- D** L'équipe du gestionnaire de la réserve naturelle sillonne régulièrement le terrain. Suivi scientifique, restauration de milieux naturels, surveillance et sensibilisation sont au programme.

PATRIMOINE DE LA RÉSERVE NATURELLE

- 1** Le Derochoir est le résultat d'éboulements successifs. Le premier documenté remonte à 1471. Le second et dernier, pour l'instant, est celui de 1751. Au pied de la paroi, un immense cône d'éboulement forme une pente instable.
- 2** Le Petit Apollon est un papillon de jour. Il se rencontre en montagne, dans des milieux ouverts, sa chenille ayant une préférence pour les orpins ou les joubarbes, tandis qu'au stade adulte, il se délecte du nectar de chardons et autres centaurées. Il est beau comme un dieu, cependant, contentez-vous de le regarder, car c'est une espèce en danger, protégée au niveau international et français.
- 3** Le Chamois se reconnaît grâce à ses deux cornes en forme de crochets dont mâles et femelles sont dotés. Il est difficile de distinguer les deux sexes : on parle de dimorphisme sexuel peu marqué. Néanmoins, les mâles, ou boucs, sont plus trapus. Les femelles vivent en groupes, que l'on nomme "hardes", en compagnie des jeunes de l'année.
- 4** Le Bouquetin des Alpes, aujourd'hui protégé, a bien failli disparaître de l'arc alpin à la fin du XIXe siècle principalement du fait de la chasse ou du braconnage. Des réintroductions successives dans toutes les Alpes ont permis d'augmenter les effectifs des populations. Dans la réserve naturelle, les bouquetins font l'objet d'un suivi destiné à veiller sur leur état de santé ou de mieux connaître le fonctionnement des populations.
- 5** Les joubarbes sont de petites plantes qui poussent en touffes et dont les fleurs, en été, sont de couleur rose, rouge ou jaune. Ce sont des plantes succulentes très résistantes à la sécheresse et au froid qui peuvent s'accrocher sur des surfaces aussi hostiles que des rochers. Les romains leur attribuaient la faculté d'éloigner la foudre, d'où le nom de Jovis barba, « barbe de Jupiter », alors que les anciens scandinaves lui attribuaient le pouvoir d'éloigner les mauvais esprits de la maison.
- 6** Le Gypaète barbu est un symbole de nos montagnes. Décimé au début du XXème siècle, il doit son retour au travail d'ornithologues perséverants. Lors de votre randonnée si vous avez la chance d'en observer un, sachez qu'il est issu du plus grand programme de réintroduction mené en Europe ! Et n'ayez crainte, c'est un charognard qui se nourrit principalement d'os.
- 7** Le Grand Corbeau est le plus grand des corvidés ! Tour à tour craint ou vénéré, il est l'objet de mythes et de légendes dans de nombreuses cultures. Longtemps persécuté, il est aujourd'hui protégé. De la taille d'une buse, il se reconnaît notamment à son cri rauque. Les couples, unis pour la vie, s'adonnent à des parades nuptiales de haute voltige !
- 8** Les Chalets d'Ayères : A l'origine, le terme « Ahier » désigne l'érable sycomore. Les termes « pierrières » et « roc » proviennent des nombreux blocs rocheux qui sont les témoins des éboulements du Derochoir dont celui de 1751 qui tua 6 personnes et quelques animaux domestiques. Tous ces chalets, qui forment un petit hameau, étaient des chalets d'alpage à vocation agricole. Ils étaient utilisés à la belle saison pour abriter les bergers et leur famille. Ils servaient aussi de salle de traite et de fabrication de fromage. Maintenant ce sont des résidences secondaires.
- 9** La zone humide de Pormenaz est composée de petites étendues d'eau peu profondes appelées "laouchets", ce qui signifie "petites pièces d'eau". Une espèce rare et protégée s'y plaît, le sparganium ou Rubanier à feuilles étroites, ainsi qu'une biodiversité importante. A terme, ces laouchets vont se combler et devenir naturellement des tourbières.

EN SAVOIR PLUS

www.cen-haute-savoie.org
rando.nature-haute-savoie.fr
www.facebook.com/reservenaturelepassy
www.instagram.com/reservenaturelepassy
www.passy-mont-blanc.com

La maison de la réserve naturelle de Passy :
 Situé à Plaine-Joux, sur les hauteurs de Passy, cet espace muséographique accueille les visiteurs, les scolaires et les groupes (sur réservation) qui souhaitent en apprendre plus sur la réserve naturelle : faune, flore, paysages... Entrée libre.
Renseignements :
reserve.passy@cen-haute-savoie.org
 T. (+33) 4 50 90 23 07

